



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1405  
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), g), h), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 59 oui contre 5 non et 1 abstention

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 25 millions de francs destiné à soutenir la création ou l'acquisition de logements économiques et à fournir les fonds propres des futures opérations de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est autorisé à libérer ce montant par tranches de capital successives au fur et à mesure des projets que la fondation lui soumettra. La fondation présentera annuellement au Conseil administratif une planification prévisionnelle des projets qu'elle envisage. Cette planification sera discutée avec le Conseil administratif.

*Art. 3.* – Toute dotation à la fondation est subordonnée à l'engagement de celle-ci de l'affecter à la création de logements, par:

- a) la construction de logements économiques;
- b) l'achat de terrains destinés à la construction de logements économiques;
- c) l'acquisition d'immeubles.

*Art. 4.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 25 millions de francs.

*Art. 5.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et ne sera amortissable que si la solvabilité de la fondation l'exige.

*Art. 6.* – Le Conseil administratif est autorisé à octroyer des cautions simples et solidaires à la fondation qui seront rémunérées annuellement à hauteur de 0,125% du montant garanti, pour un montant maximal de 100 millions de francs en tout temps.

*Art. 7.* – Ces cautionnements feront l'objet d'une note en pied de bilan de la Ville de Genève.

Certifié conforme :

La Secrétaire:

Fabienne Beaud

Le Président:

Amar Madani